

**Tarification pour la certification Pix  
Numérisup - MFCA.**

## **Conseil d'administration du 8 juin 2026**

### **Délibération 2026/06/CA-114**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;*

*Vu la délibération 2025/12/CA-042 du conseil d'administration en date du 15 décembre 2025 relative à l'adoption de la politique tarifaire des actions de formation continue et d'apprentissage 2026 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation Vie Universitaire en date du 12 mai 2026 ;*

*Considérant que cette nouvelle tarification constitue une dérogation à la politique tarifaire adoptée par le conseil d'administration en décembre 2025 ;*

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**- APPROUVE la tarification pour la certification Pix Numérisup - MFCA, jointe à la présente délibération.**

Toulouse le 8 juin 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :

**23 juin 2026**

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

# POLITIQUE TARIFAIRE V2

Document transmis aux universités partenaires du consortium pour approbation dans les instances

Suite à l'approbation par le Comité stratégique du consortium le 22/04/2026

Avril 2026

## 1. PARCOURS DE FORMATION

Le dispositif NumériSup vise à accompagner les stagiaires dans l'acquisition de compétences numériques correspondant aux niveaux avancés du référentiel Pix (niveaux 5 et 6), couvrant notamment la gestion de projet numérique, la cybersécurité, la collaboration en ligne, l'analyse de données et les compétences transversales associées.

Afin de répondre à la diversité des besoins et des contraintes des apprenants et des organisations, l'offre est désormais structurée en deux parcours distincts :

### **Parcours intensif**

Ce parcours propose un accompagnement renforcé, incluant un suivi pédagogique, des temps d'interaction avec des tuteurs ou experts, ainsi qu'un encadrement structuré favorisant la réussite et l'engagement dans la durée.

### **Parcours autonome**

Ce parcours repose sur une logique d'apprentissage en autonomie, permettant aux apprenants de progresser à leur rythme, avec un accès aux contenus pédagogiques et aux ressources nécessaires, sans accompagnement renforcé.

En complément, l'offre est également accessible de manière modulaire, permettant l'achat de modules de formation à l'unité, ainsi que le passage de la certification indépendamment du suivi d'un parcours complet.

Le dispositif s'adresse principalement à :

- des salariés en poste souhaitant développer ou certifier leurs compétences numériques ;
- des agents publics dans le cadre de plans de formation ;
- des demandeurs d'emploi en reconversion ou en montée en compétences ;
- des organisations publiques ou privées souhaitant former leurs équipes.

## 2. PRIX DE VENTE

L'ensemble des tarifs indiqués ci-dessous s'entendent nets de taxes.

### 2.1 Parcours complets

**Parcours intensif : 1 900 €**

Inclut l'ensemble des contenus de formation, l'accompagnement pédagogique renforcé et le passage de la certification Pix.

**Parcours autonome : 1 200 €**

Inclut l'accès aux contenus de formation en autonomie ainsi que le passage de la certification Pix.

### 2.2 Modules à l'unité

**Prix unitaire d'un module : 190 €**

L'achat de modules permet une montée en compétences ciblée. Les modules peuvent être suivis indépendamment d'un parcours complet.

### 2.3 Certification seule

**Passage de la certification Pix : 60 €**

Ce tarif s'applique aux candidats souhaitant uniquement se présenter à la certification, sans suivre un parcours complet ou des modules.

## 3. REDUCTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Les conditions de réduction sont inchangées et s'appliquent à l'ensemble des dispositifs (parcours intensif, parcours autonome, modules, certification seule) :

- 5 % de réduction à partir de 5 stagiaires inscrits d'une même entreprise ;
- 10 % de réduction à partir de 10 stagiaires inscrits d'une même entreprise.

Ces réductions s'appliquent sur le prix public de vente.

## 4. PRINCIPES GENERAUX

- La politique tarifaire vise à garantir un équilibre entre accessibilité des formations et soutenabilité économique du dispositif.
- Elle permet une **flexibilité d'accès** via une offre modulaire et progressive.
- Elle favorise le développement d'une offre nationale cohérente, lisible et compétitive sur le marché de la formation professionnelle.